

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALENCON - 6101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/10/2024 - 4371 - 1972 B 70008 - 347 220 089 - ARGENTAN DISTRIBUTION

Bilan actif	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	36 114 675	25 867 484	10 247 191	10 615 510
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 622 009	103 431	1 518 578	1 510 038
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	124 245	103 431	20 814	12 274
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 974		639 974	639 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 602 595	25 764 053	4 838 542	5 156 386
TERRAINS	1 047 804	450 367	597 437	596 867
CONSTRUCTIONS	22 949 766	19 634 198	3 315 568	3 686 243
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 267 300	5 440 986	826 315	777 552
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	312 874	238 502	74 372	72 774
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	24 850		24 850	22 950
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 890 071		3 890 071	3 949 087
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	707 165		707 165	671 618
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 331 389		1 331 389	1 430 908
PRÊTS	343 265		343 265	338 309
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	37 252		37 252	37 252
ACTIF CIRCULANT	9 784 373	16 731	9 767 641	9 086 900
STOCKS ET EN-COURS	5 397 659		5 397 659	5 698 711
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	7 906		7 906	11 930
MARCHANDISES	5 389 753		5 389 753	5 686 782
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 582 425	16 731	2 565 693	2 213 666
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	119 487	16 731	102 756	104 984
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 462 938		2 462 938	2 108 681
CREANCES DIVERSES (3)	450 162		450 162	212 503
DISPONIBILITES	1 214 334		1 214 334	816 975
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	139 793		139 793	145 045
TOTAL GENERAL	45 899 048	25 884 215	20 014 832	19 702 410
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 403	8 636
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		4 033 907	4 119 929
CAPITAL		500 000	500 000
RESERVES		1 774 929	1 829 670
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		1 724 929	1 779 670
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 758 978	1 790 259
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		282 984	397 255
PROVISIONS POUR RISQUES		282 984	288 726
PROVISIONS POUR CHARGES			108 529
DETTES(1)		15 697 941	15 185 227
DETTES FINANCIERES		6 513 970	6 282 903
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		4 984 214	4 775 357
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 529 756	1 507 546
DETTES D'EXPLOITATION		8 876 855	8 733 687
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 528 635	5 448 030
DETTES FISCALES ET SOCIALES		3 209 223	3 153 769
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		138 997	131 888
DETTES DIVERSES		307 116	168 637
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		243 149	85 119
AUTRES DETTES DIVERSES		63 968	83 518
TOTAL GENERAL		20 014 832	19 702 410
(1) Dont à plus d'un an		4 666 194	4 613 104
Dont à moins d'un an		11 031 747	10 572 123
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

Signé par :
M. Frank ANDREU
19B1A2385BEA4CA...



Compte de résultat	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	78 352 544	74 441 405
VENTES DE MARCHANDISES	76 291 506	72 252 707
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	34 157	65 107
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 487 729	1 663 239
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>77 813 392</i>	<i>73 981 053</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	40 017	46 333
REPRISES SUR PROVISIONS	197 645	67 139
TRANSFERTS DE CHARGES	70 167	106 036
AUTRES PRODUITS	231 324	240 843
CHARGES D'EXPLOITATION	75 444 122	71 364 095
ACHAT DE MARCHANDISES	59 367 036	56 153 446
VARIATION DES STOCKS	297 029	-12 773
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	15 031	21 422
VARIATION DES STOCKS	4 024	-2 926
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 875 237	5 577 125
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 184 442	1 050 431
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 991 389	5 885 811
CHARGES SOCIALES	1 687 895	1 614 232
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	888 170	840 966
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 705	7 449
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	70 984	185 255
AUTRES CHARGES	46 182	43 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 908 422	3 077 310
PRODUITS FINANCIERS	125 311	98 687
PARTICIPATIONS	105 341	87 081
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	19 551	10 983
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	419	623
CHARGES FINANCIERES	184 278	124 325
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	184 278	124 325
RESULTAT FINANCIER	-58 967	-25 638
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 849 456	3 051 672

Compte de résultat	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 222	7 557
SUR OPERATIONS DE GESTION		7 557
SUR OPERATION EN CAPITAL	101 222	
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 490	3 934
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 253	348
SUR OPERATION EN CAPITAL	99 550	957
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	687	2 629
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-268	3 623
PARTICIPATIONS DES SALAIRES	629 128	700 725
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	461 081	564 311
TOTAL DES PRODUITS	78 579 077	74 547 649
TOTAL DES CHARGES	76 820 099	72 757 390
RESULTAT NET COMPTABLE	1 758 978	1 790 259
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	16 752	
Produits financiers concernant les entreprises liées	105 341	87 081
Charges financières concernant les entreprises liées	52 624	23 227

Comptes certifiés conformes

Signé par :

19B1A2385BEA4CA...

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 48 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 1 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	1 829 670		54 741	1 774 929
Résultat de l'exercice N-1	1 790 259		1 790 259	
Résultat de l'exercice N		1 758 978		1 758 978
	4 119 929	1 758 978	1 845 000	4 033 907

Fonds commercial

Fonds de commerce de Bricolage	678 805
Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Fusion par absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012 Fonds commercial
- Fusion par absorption de la société ALFAM le 30/03/2023 Construction

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	639 973			639 973
Terrain				
Construction	20 608	2 576		18 032
	660 581	2 576		658 005

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 606 803	15 206		1 622 009
Immobilisations corporelles	30 043 595	564 347	5 347	30 602 595
Immobilisations financières - titres	2 901 908	30	99 550	2 802 389
Immobilisations financières - créances	1 047 179	42 037	1 533	1 087 683
	35 599 485	621 620	106 430	36 114 675

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	96 766	6 666		103 431
Immobilisations corporelles	24 887 209	882 191	5 347	25 764 053
	24 983 975	888 857	5 347	25 867 484

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	777 852
	- Dégressive	110 317
	- Exceptionnelle	687

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	397 255	70 984	185 255	282 984
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	12 417	16 705	12 390	16 731
	409 672	87 689	197 645	299 715

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	87 689	197 645
	- Financier		
	- Exceptionnel		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	185 255
- Montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 140 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Un litige prud'hommal pour 72 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 70 984 €.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Biens pris en crédit-bail**

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		95 307
Dotation aux amortissements théoriques		19 061
Cumul des amortissements théoriques		19 061
Valeur nettes		76 246
Redevances		
Afférentes à l'exercice		17 657
Cumulées		17 657
Restant à payer :		
- À moins d'un an		21 188
- De 1 à 5 ans		24 720
- A plus de 5 ans		-
- Total		45 908
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		47 313
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 087 683	8 403	1 079 280
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 582 425	2 582 425	
Créances diverses	450 162	450 162	
Charges constatées d'avance	139 793	139 793	
	4 260 063	3 180 783	1 079 280

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	27 395	27 395		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 956 820	1 110 094	3 315 989	530 736
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 529 756	1 040 250	472 379	17 127
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 876 855	8 546 892		329 963
Dettes diverses	307 116	307 116		
Produits constatés d'avance				
	15 697 941	11 031 747	3 788 368	877 826

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 17 104

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 302 300

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 107 446

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 960 625

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	57 875 828	54 983 486
Drive	6 641 347	5 753 556
Station-service	13 296 217	13 244 011
	77 813 392	73 981 053

Il est réalisé exclusivement en France.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Ventilation de l'effectif moyen**

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	14
Employés	145
	<hr/> 173

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes non déductibles	1 253	
Cessions immobilisations financières	99 550	101 222
Dotation aux amortissements exceptionnelle suite mise au rebut	687	
	<hr/> 101 490	<hr/> 101 222

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	329 963
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	299 165
	<hr/> 629 128

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Intégration fiscale**

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	630 606
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-169 525
	461 081

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	238 880
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	215 786

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) pour 3 956 820 € et par des suretés personnelles pour 500 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	600 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	500 000
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 342 741	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 29.39 % ;
- Critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- Table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 762 622 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2024 s'élève à 156 811 €.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500€ pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans d'ancienneté.

Entreprises liées

	S.C.I. FELEO	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	199 000		1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	465 119		148 985	90 350
Créances diverses		211 392		
Emprunts et dettes financières divers		960 624		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 111	57
Produits de participation	25 830		76 812	2 699
Intérêts et charges assimilées		52 624		

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024***Filiales et participation à plus de 50 %**

	S.C.I. FELEO 61200 ARGENTAN R.C.S. 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61200 ARGENTAN R.C.S. 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-892	58 603
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.75 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	465 119	148 985
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	126 914	77 721
Résultat du dernier exercice clos	12 101	71 383
Dividendes encaissés	-	71 205

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.A.R.L. OILDIST 61220 BRIOUZE R.C.S. 449 617 117
Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	83 951
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 350
Cautions & avals donnés	200 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 596 719
Résultat du dernier exercice clos	41 300
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes annuels.

Certifié Conforme

Signé par :

M. Franck ANDREU

19B1A2385BEA4CA...

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 21/23 Rue Pierre Bérégovoy
61200 ARGENTAN
347 220 089 RCS ALENCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 1 758 978,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 758 978,44 euros

A titre de dividendes 1 740 000,00 euros
Soit 1 740,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 18 978,44 euros
Qui s'élève ainsi à 1 743 907,12 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 480,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 736 520,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2021	1 740 000 €	1 000	3 480 €	1 736 520 €
31/03/2022	1 891 000 €	1 000	3 782 €	1 887 218 €
31/03/2023	1 845 000 €	1 000	3 690 €	1 841 310 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Franck ANDREU

Signé par :

19B1A2385BEA4CA...



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT
15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
Tél. 02 43 53 81 61
Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL
N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

SAS ARGENTAN DISTRIBUTION
347 220 089 RCS ALENCON
21-23 Rue Pierre Bérégovoy
61200 ARGENTAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2024

SAS ARGENTAN DISTRIBUTION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2024

À l'Assemblée Générale de la société ARGENTAN DISTRIBUTION SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARGENTAN DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

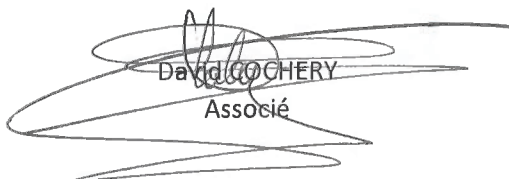
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 11 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT



David COCHERY
Associé

 Bilan actif	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	36 114 675	25 867 484	10 247 191	10 615 510
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 622 009	103 431	1 518 578	1 510 038
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	124 245	103 431	20 814	12 274
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 974		639 974	639 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 602 595	25 764 053	4 838 542	5 156 386
TERRAINS	1 047 804	450 367	597 437	596 867
CONSTRUCTIONS	22 949 766	19 634 198	3 315 568	3 686 243
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 267 300	5 440 986	826 315	777 552
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	312 874	238 502	74 372	72 774
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	24 850		24 850	22 950
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 890 071		3 890 071	3 949 087
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	707 165		707 165	671 618
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 331 389		1 331 389	1 430 908
PRÊTS	343 265		343 265	338 309
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	37 252		37 252	37 252
ACTIF CIRCULANT	9 784 373	16 731	9 767 641	9 086 900
STOCKS ET EN-COURS	5 397 659		5 397 659	5 698 711
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	7 906		7 906	11 930
MARCHANDISES	5 389 753		5 389 753	5 686 782
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 582 425	16 731	2 565 693	2 213 666
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	119 487	16 731	102 756	104 984
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 462 938		2 462 938	2 108 681
CREANCES DIVERSES (3)	450 162		450 162	212 503
DISPONIBILITES	1 214 334		1 214 334	816 975
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	139 793		139 793	145 045
TOTAL GENERAL	45 899 048	25 884 215	20 014 832	19 702 410
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			8 403	8 636
(3) Dont à plus d'un an				



Finançier - Interlocuteur - Co-changement

Bilan passif

	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	4 033 907	4 119 929
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	1 774 929	1 829 670
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	1 724 929	1 779 670
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 758 978	1 790 259
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	282 984	397 255
PROVISIONS POUR RISQUES	282 984	288 726
PROVISIONS POUR CHARGES		108 529
DETTES(1)	15 697 941	15 185 227
DETTES FINANCIERES	6 513 970	6 282 903
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 984 214	4 775 357
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 529 756	1 507 546
DETTES D'EXPLOITATION	8 876 855	8 733 687
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 528 635	5 448 030
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 209 223	3 153 769
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	138 997	131 888
DETTES DIVERSES	307 116	168 637
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	243 149	85 119
AUTRES DETTES DIVERSES	63 968	83 518
TOTAL GENERAL	20 014 832	19 702 410
(1) Dont à plus d'un an	4 666 194	4 613 104
Dont à moins d'un an	11 031 747	10 572 123
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat

	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	78 352 544	74 441 405
VENTES DE MARCHANDISES	76 291 506	72 252 707
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	34 157	65 107
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 487 729	1 663 239
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>77 813 392</i>	<i>73 981 053</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	40 017	46 333
REPRISES SUR PROVISIONS	197 645	67 139
TRANSFERTS DE CHARGES	70 167	106 036
AUTRES PRODUITS	231 324	240 843
CHARGES D'EXPLOITATION	75 444 122	71 364 095
ACHAT DE MARCHANDISES	59 367 036	56 153 446
VARIATION DES STOCKS	297 029	-12 773
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	15 031	21 422
VARIATION DES STOCKS	4 024	-2 926
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 875 237	5 577 125
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 184 442	1 050 431
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 991 389	5 885 811
CHARGES SOCIALES	1 687 895	1 614 232
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	888 170	840 966
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 705	7 449
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	70 984	185 255
AUTRES CHARGES	46 182	43 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 908 422	3 077 310
PRODUITS FINANCIERS	125 311	98 687
PARTICIPATIONS	105 341	87 081
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	19 551	10 983
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	419	623
CHARGES FINANCIERES	184 278	124 325
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	184 278	124 325
RESULTAT FINANCIER	-58 967	-25 638
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 849 456	3 051 672

Compte de résultat

	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 222	7 557
SUR OPERATIONS DE GESTION		7 557
SUR OPERATION EN CAPITAL	101 222	
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 490	3 934
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 253	348
SUR OPERATION EN CAPITAL	99 550	957
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	687	2 629
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-268	3 623
PARTICIPATIONS DES SALARIES	629 128	700 725
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	461 081	564 311
TOTAL DES PRODUITS	78 579 077	74 547 649
TOTAL DES CHARGES	76 820 099	72 757 390
RESULTAT NET COMPTABLE	1 758 978	1 790 259
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	16 752	
Produits financiers concernant les entreprises liées	105 341	87 081
Charges financières concernant les entreprises liées	52 624	23 227

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 48 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 1 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	1 829 670		54 741	1 774 929
Résultat de l'exercice N-1	1 790 259		1 790 259	
Résultat de l'exercice N		1 758 978		1 758 978
	4 119 929	1 758 978	1 845 000	4 033 907

Fonds commercial

Fonds de commerce de Bricolage	678 805
Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Fusion par absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012 Fonds commercial
- Fusion par absorption de la société ALFAM le 30/03/2023 Construction

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	639 973			639 973
Terrain				
Construction	20 608	2 576		18 032
	660 581	2 576		658 005

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 606 803	15 206		1 622 009
Immobilisations corporelles	30 043 595	564 347	5 347	30 602 595
Immobilisations financières - titres	2 901 908	30	99 550	2 802 389
Immobilisations financières - créances	1 047 179	42 037	1 533	1 087 683
	35 599 485	621 620	106 430	36 114 675

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	96 766	6 666		103 431
Immobilisations corporelles	24 887 209	882 191	5 347	25 764 053
	24 983 975	888 857	5 347	25 867 484
<i>Dont dotation :</i>				
- Linéaire		777 852		
- Dégressive		110 317		
- Exceptionnelle		687		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	397 255	70 984	185 255	282 984
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	12 417	16 705	12 390	16 731
	409 672	87 689	197 645	299 715
<i>Dont dotation :</i>				
- Exploitation		87 689	197 645	
- Financier				
- Exceptionnel				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	185 255
- Montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 140 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Un litige prud'hommal pour 72 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 70 984 €.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		95 307
Dotation aux amortissements théoriques		19 061
Cumul des amortissements théoriques		19 061
Valeur nettes		76 246
Redevances		
Afférentes à l'exercice		17 657
Cumulées		17 657
Restant à payer :		
- À moins d'un an		21 188
- De 1 à 5 ans		24 720
- A plus de 5 ans		-
- Total		45 908
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		47 313
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 087 683	8 403	1 079 280
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 582 425	2 582 425	
Créances diverses	450 162	450 162	
Charges constatées d'avance	139 793	139 793	
	4 260 063	3 180 783	1 079 280

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾	27 395	27 395		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 956 820	1 110 094	3 315 989	530 736
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 529 756	1 040 250	472 379	17 127
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 876 855	8 546 892		329 963
Dettes diverses	307 116	307 116		
Produits constatés d'avance				
	15 697 941	11 031 747	3 788 368	877 826

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 17 104

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 302 300

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 107 446

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 960 625

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	57 875 828	54 983 486
Drive	6 641 347	5 753 556
Station-service	13 296 217	13 244 011
	77 813 392	73 981 053

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	14
Employés	145
	173

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes non déductibles	1 253	
Cessions immobilisations financières	99 550	101 222
Dotation aux amortissements exceptionnelle suite mise au rebut	687	
	101 490	101 222

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	329 963
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	299 165
	629 128

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	630 606
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-169 525
	461 081

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	238 880
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	215 786

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) pour 3 956 820 € et par des suretés personnelles pour 500 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	600 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	500 000
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 342 741	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ⁽¹⁾ ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ⁽²⁾ ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 29.39 % ;
- Critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- Table de mortalité : INSEE 2023 ;

⁽¹⁾ Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

⁽²⁾ Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 762 622 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2024 s'élève à 156 811 €.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans d'ancienneté.

Entreprises liées

	S.C.I. FELEO	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	199 000		1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	465 119		148 985	90 350
Créances diverses		211 392		
Emprunts et dettes financières divers		960 624		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 111	57
Produits de participation	25 830		76 812	2 699
Intérêts et charges assimilées		52 624		

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.C.I. FELEO 61200 ARGENTAN R.C.S. 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61200 ARGENTAN R.C.S. 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-892	58 603
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.75 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	465 119	148 985
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	126 914	77 721
Résultat du dernier exercice clos	12 101	71 383
Dividendes encaissés	-	71 205

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.A.R.L. OILDIST 61220 BRIOUZE R.C.S. 449 617 117
Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	83 951
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 350
Cautions & avals donnés	200 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 596 719
Résultat du dernier exercice clos	41 300
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes annuels.